



Contrat stagiaires

- Le stagiaire s'engage à fournir un certificat medical de non contre-indication à la pratique du parapente dès le premier jour de stage.
- Les jours de stages non effectués (pour cause de météo par exemple) peuvent être remboursés le dernier jour, ou reportés sous forme d'avoir.
- Les avoirs sont valables 6 mois. Si des journées en avoir ne sont pas utilisées avant 6 mois, elles seront considérées comme effectuées et ne seront PAS remboursées.
- En fonction de la météo, c'est l'école Coccin'ailes et ses moniteurs qui décideront d'annuler ou de reporter des journées, ou demi-journées.
- Les journées ou demi-journées annulées par le stagiaire moins de 48 H avant ne seront pas remboursées et considérées comme effectuées.
- Lors de son inscription, le stagiaire doit renvoyer ce présent contrat, signé et daté, accompagné d'un cheque d'arrhes de 200 € qui sera encaissé dès reception.
- En cas d'annulation du stage par le stagiaire, les arrhes ne seront PAS restituées (si annulation par l'école, tout vous sera remboursé)

Dates du stage :

Nom :

date signature

pre nom :

poids, age :

nombre de vols :

adresse mail :

telephone portable :

adresse :